ÉTOUVANS

Février 2021

Bulletin municipal n° 17

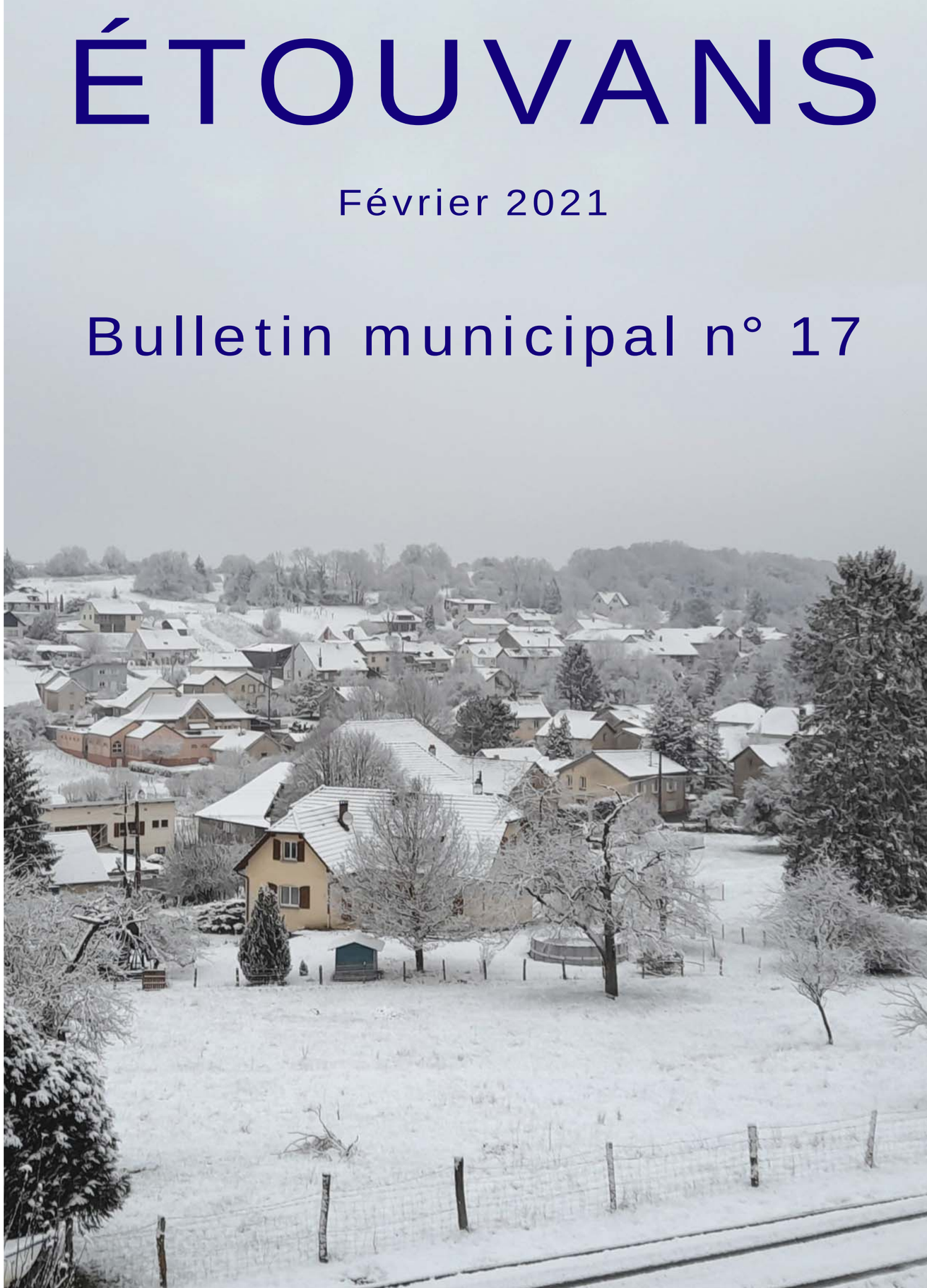

Édito

Chères et chers administrés,

Quelle étrange d'année 2020 nous venons de vivre…
Une année exceptionnelle qui a bouleversé les équilibres mondiaux. Une année singulière qui restera gravée dans la mémoire collective.
Qui aurait pu imaginer il y a moins d'un an un tel scénario digne d'un film catastrophe ?

COVID, confinements, couvre-feu, pertes d'emploi, chômage partiel, télétravail, fermeture administrative des commerces, des entreprises, des lieux de sport, de culture, isolement, dégradation du lien social ont marqué physiquement, mentalement et financièrement nos concitoyens.

La crise sanitaire que nous subissons est source d'inquiétudes, de désarroi, parfois de chagrin. Nous avons avant tout une pensée pour l'ensemble de nos administrés qui nous ont quittés cette année, pour ceux que cet ennemi invisible et sournois a emmenés et pour tous ceux touchés de près ou de loin par la COVID19.

Témoignons enfin notre infinie reconnaissance à notre personnel soignant admirable de dévouement et d'abnégation depuis mars dernier.

Nul besoin de vous rappeler que la santé constitue un droit fondamental.

La France, par son modèle social, permet à tout un chacun de se soigner sans distinction de conditions sociales, de revenus ou d'origines. Elle aura permis à travers une réponse économique sans équivalent dans le monde, d'atténuer les effets néfastes de cette crise.
C'est une chance, ne l'oublions pas. Ne la minimisons pas.

2020 aura été une année aussi éprouvante qu'apprenante. Une année charnière.

Depuis le début de cette crise et à tous les niveaux, de nos plus petites communes rurales au sommet de l'Etat, le maître mot de cette crise est l'adaptabilité. Chaque jour remettre notre ouvrage sur le métier, chaque jour définir et s'adapter à de nouvelles consignes, chaque jour préparer le lendemain en corrigeant les erreurs de la veille, chaque jour bâtir une stratégie d'interventions en se basant uniquement sur des incertitudes.

A l'aube d'un formidable espoir porté par la vaccination, le temps ne doit pas être à la polémique. Nous rappelons que l'union européenne a centralisé les commandes de vaccins, ventilées au strict prorata des populations de ses états membres et il appartient désormais aux collectivités territoriales, sous l'autorité de l'Etat, d'organiser au mieux les centres de vaccination. J'ai rappelé lors du conseil communautaire de janvier que l'agglomération, forte du vote très récent d'une compétence Santé, a un rôle majeur à jouer dans la mutualisation des moyens pour accompagner les 4 premières communes retenues (Voujeaucourt, Montbéliard, Pont de Roide et Audincourt).

L'honneur du politique trouve son salut dans sa capacité - quels que soient les événements - à rester pragmatique et comptable de l'intérêt général.
Nous, élus municipaux et élus communautaires, avons une grande responsabilité pour atténuer les effets de la crise économique et sociale que nous traversons et nous devrons faire face à des défis inédits dans les mois à venir.

Notre liste municipale s'est constituée au printemps 2020 autour d'une vision commune de la politique, au sens étymologique du terme, rassemblée autour de valeurs communes : le progrès, la solidarité

et l'ouverture. Vous nous avez renouvelé votre confiance en mars 2020 par votre vote et la belle participation au scrutin malgré le contexte sanitaire. Portés par la force de nos convictions et toute la rigueur que vous méritez en nous ayant fait confiance, nous continuerons en 2021 à défendre sans relâche les intérêts supérieurs d'Etouvans et de nos habitants.

2020 fut une année particulière dans nos villages ruraux, Etouvans n'y a pas échappé.
Nous avons néanmoins finalisé les travaux de la Maison d'assistantes maternelles, le périscolaire et nous avons souvent répondu à l'urgence avec les écoles, la distribution de masques à toute la population et aux élèves de notre groupe scolaire. Faute de repas des aînés, les membres du CCAS ont distribué un colis - très apprécié au vu des nombreux retours - aux personnes de plus de 70 ans à l'occasion des fêtes de Noël.

Le transfert de notre compétence Eau / Assainissement et l'entrée en préconstruction de notre parc éolien, désormais purgé de tout recours contentieux, nous permettent d'envisager de belles perspectives dans les mois et les prochaines années en termes d'investissement. Nous allons enfin pouvoir finaliser l'étude de l'aménagement et de la sécurisation de la rue de l'église et du centre bourg et l'enfouissement de réseaux secs. Nous reviendrons vers vous

dans quelques semaines pour vous présenter le projet.

Le projet de lotissement derrière la mairie a pris un peu de retard du fait du contexte sanitaire et d'une demande des services de l'Etat de procéder à des fouilles archéologiques. Nous espérons voir la situation se décanter rapidement, ce lotissement est un des éléments clefs de l'aménagement du centre bourg, notamment dans le plan de circulation.
Nous avons également signé les devis pour rénover le logement communal situé dans le bâtiment de l'ancienne mairie afin de le remettre à la location au plus vite.

Depuis quelques semaines, la déviation de la circulation de la RD126 pénalise fortement la sécurité et le calme de notre village. Après une réflexion avec les services du département, il est compliqué d'ajouter encore des aménagements aux ralentisseurs et aux «stops» existants. Nous avons toutefois sécurisé le bâtiment du périscolaire en demandant la mise en place d'un radar automatique devant la mairie et la rue des carrières a été placée en sens unique afin de limiter le risque d'accidents et maintenir nos accotements. Des contrôles de gendarmerie et des gardes communautaires ont lieu plusieurs fois par jour sur la traversée du village. Nous attendons avec impatience la fin de cette déviation, prévue le 9 avril. Un état des lieux a été réalisé avant la mise en place de la déviation avec les services du département pour remettre en état les dégradations subies.

Nous regrettons, certainement autant que vous, une année blanche en termes d'animations associatives. Nous espérons vous rencontrer à nouveau très vite, nous avons d'ailleurs souhaité renouveler tout notre soutien au monde associatif en votant lors du dernier conseil municipal un niveau équivalent de subventions à l'année 2020.

Enfin, malgré de nouveaux engagements au sein de notre agglomération, au service d'une meilleure visibilité de notre monde rural dans cette nouvelle structure à 72 communes, je reste toujours personnellement à votre entière disposition. Je fais partie de ces rares élus qui ont fait le choix de communiquer leur numéro de téléphone portable personnel à tous leurs administrés. Il est rappelé dans chaque compte rendu de conseil municipal pour toute prise de rendez-vous ou toutes questions auxquelles le secrétariat ne saurait vous répondre.

Je terminerai mon propos en citant Vincent Avanzi, coach dans le leadership éclairé et l'intelligence collective, qui nous propose un mot

Édito

d'ordre pour enchanter 2021, en acronyme, tel un canevas :
P.E.R.S.E.V.E.R.E.R, soit du Positivisme, de l'Empathie, de la Résilience, de la Sobriété, de l'Espoir, de la Vérité, de l'Émerveillement, du Rêve, de l'Engagement, et enfin une Renaissance.

En s'inspirant de ces 10 clefs, faisons le vœu d'une année 2021 qui ouvre la voie à un avenir plus serein avec des hommes et des femmes plus solidaires entre eux, plus raisonnables et plus investis dans la protection de notre environnement.

A vous chers habitants, je vous souhaite, au nom de tous les élus du conseil municipal, du personnel communal et intercommunal une belle et heureuse année 2021, et une bonne santé, sans quoi rien n'est possible.

Ne nous laissons pas enfermer dans un présent assez terne et nourrissons sans cesse des horizons colorés de solidarité, de partage, de liberté et d'amour.

A très bientôt.

Le Maire,
Nicolas PACQUOT

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE	Une nouvelle équipe	4
	Composition des commissions	5
ÉCOLES	Une école à forte attractivité	6-7
FINANCES	Le budget communal	8
CADRE DE VIE	L'avancement du projet éolien	9
	La forêt en danger	10-11-12
COMMERCES	Petits commerces et services de proximité	13
CIVISME	Entretien des espaces verts	14
RÉGLEMENTATION	Arrêtés divers et règles à respecter	15
PRATIQUE	Calendrier des collectes 2021	16
PARTENAIRES	Véolia	17
	Tad'y	
EN BREF	Informations à retenir	18
	L'état civil 2020	19

Bulletin municipal de la commune d'Etouvans - **Directeur de la publication :** Nicolas PACQUOT - **Rédaction :** Commission Information-Communication
Réalisation : ALINÉA DAMPIERRE-LES-BOIS - 06.80.85.78.66

Une nouvelle équipe municipale

Le 15 mars dernier, vous avez élu une nouvelle équipe municipale.

Le Maire, Nicolas Pacquot, est assisté dans ses fonctions par deux adjoints expérimentés : Marielle Ballay (conseillère municipale en 2001, adjointe depuis 2014) et Claude Pessonneaux (conseiller municipal depuis 2014).

Douze conseillers municipaux complètent cette équipe.

Nicolas Pacquot entouré de Marielle Ballay et Claude Pessonneaux.

Christine VOLLE

Yves GIROLIMETTO

Xavier PAITRY

Olivier GAZEAUX

Christophe JACQUEY

Audrey LISI

Sylvia KATANCEVIC

Delphine JAXEL

Julien PERINET

Élodie PERNOT

Coralie GIRARD

Xavier BARTOLO

Composition des commissions

Les commissions municipales jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du Conseil municipal. En effet, les commissions sont force de propositions sur les besoins et les projets municipaux. Lorsqu'elles se réunissent, elles échangent, émettent des avis et valident les propositions qui, ensuite, donneront lieu aux délibérations municipales.

Huit commissions sont en place dans notre village :

ACTION SOCIALE
Rapporteur : Claude Pessonneaux
Secrétaire : Christophe Jacquey
Membres élus : Xavier Bartolo, Sylvia Katancevic
Membres non élus : Gabrielle Boiteux, Corinne Guedon, Bernadette Nardin, Anne-Marie Picaud, Simone Redler

COMMUNICATION & INFORMATION
Rapporteur : Sylvia Katancevic
Secrétaire : Delphine Jaxel
Membres : Xavier Bartolo, Olivier Gazeaux, Coralie Girard, Yves Girolimetto, Audrey Lisi, Elodie Pernot, Claude Pessonneaux

ECOLE, JEUNESSE & VIE ASSOCIATIVE
Rapporteur : Coralie Girard
Secrétaire : Xavier Paitry
Membres : Christophe Jacquey, Delphine Jaxel, Audrey Lisi, Claude Pessonneaux

EOLIENNES
Rapporteur : Xavier Bartolo
Secrétaire : Xavier Paitry
Membres : Coralie Girard, Yves Girolimetto, Delphine Jaxel

FORÊT
Rapporteur : Yves Girolimetto
Secrétaire : Xavier Bartolo
Membres : Xavier Paitry, Julien Perinet, Christine Volle

TRAVAUX
Rapporteur : Claude Pessonneaux
Secrétaire : Julien Perinet
Membres élus : Coralie Girard, Yves Girolimetto, Xavier Paitry, Elodie Pernot

VOIRIE
Rapporteur : Olivier Gazeaux
Secrétaire : Yves Girolimetto
Membres élus : Delphine Jaxel, Xavier Paitry, Julien Perinet, Claude Pessonneaux

URBANISME & BÂTIMENTS
Rapporteur : Elodie Pernot
Secrétaire : Sylvia Katancevic
Membres élus : Yves Girolimetto, Audrey Lisi, Julien Perinet

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions. Il est également le représentant officiel de la municipalité au sein des associations communales. Trois autres membres ont été désignés pour être l'interlocuteur des associations :
- Christophe Jacquey à l'ASCE
- Audrey Lisi au Comité des Fêtes
- Claude Pessonneaux au Comité de Jumelage

Les premiers travaux des nouvelles commissions

ACTION SOCIALE
Distribution d'un colis de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans en remplacement du repas des aînés qui n'a pu se tenir cette année.
La mairie remercie chaleureusement le magasin ATAC de Voujeaucourt pour son professionnalisme et son dévouement.

ECOLE, JEUNESSE & VIE ASSOCIATIVE
- Mise en place de 2 porte-vélos
- Achat d'une table et de 8 chaises pour la cantine ainsi qu'un banc pour la maternelle
- Reconduction de l'aide pour l'activité piscine en 2021
- Remplacement des stores occultants des classes de CE et CM début 2021
- Installation d'une sonnette
- Achat de livres pour l'école
- Un sondage est proposé aux parents d'élèves qui seraient intéressés par la mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi et pendant les petites vacances sur l'année 2021-2022

TRAVAUX
- Mise hors d'eau d'une maison à La Raydans
- ASCE : blocs de sécurité mis aux normes, alarmes refaites
- Eclairage public en cours de réparation
- Rénovation de l'appartement communal Rue des Ecoles
- Entretien courant du SIVU : différents travaux d'aménagement et de finition

Les colis de Noël distribués aux personnes de 70 ans et plus.

Une école à forte attractivité

ÉCOLES

L'école d'Etouvans a le vent en poupe : à la rentrée 2020, elle a accueilli 17 nouveaux élèves ! Il faut dire que, forte d'une équipe enseignante stable et soudée depuis maintenant plus de 10 ans, l'école d'Etouvans obtient de très bons résultats aux évaluations nationales CP et CE1 de septembre 2020 (l'école est au-dessus des moyennes de la circonscription et au-dessus des moyennes nationales dans tous les items). L'accueil périscolaire et la restauration contribuent également à son attractivité.

Cette année, il a donc fallu s'adapter pour organiser les enseignements à de si nombreux jeunes élèves :

- 17 élèves en petite section et 17 en moyenne section, soit une classe de 34 élèves pour la directrice de l'école Christine LINGLOIS. Christine est relayée par Michel VANHOUTTE les lundis pour assurer les heures de direction et par Marie-Line DE THOMASIS, ATSEM.
- La classe d'Alexandra RENOUD accueille 8 élèves de grande section, 8 élèves de CP, et le matin accueille par roulements 8 élèves de moyenne section. Afin d'assister l'enseignante, la commune a recruté une stagiaire étudiante au GRETA de Besançon, Marlène LANGLOIS, qui effectue son stage professionnel 3 jours par semaine à l'école d'Etouvans.
- La classe de Marie JEANNEY accueille 10 élèves de CE1 et 13 de CE2.
- Celle d'Audrey JAECK accueille 15 élèves de CM1 et 13 de CM2.

Ce qui porte donc les effectifs de l'école d'Etouvans à 101 élèves pour cette année 2020-2021.

La classe de petite section et moyenne section de Christine Linglois.

Séance de sport pour les élèves !

Les faits marquants de 2020 pour l'école

- L'année 2020 a bien sûr été marquée par l'épidémie de COVID-19, à laquelle les enseignantes ont su s'adapter, en assurant l'école à distance. Des programmes quotidiens ont été proposés à tous les élèves de la petite section au CM2. La mise en place de blogs et de sessions d'apprentissages à distance a permis de garder le lien avec les élèves. Des ordinateurs ont été prêtés aux familles qui en avaient besoin.
- L'épidémie impose encore à ce jour un protocole sanitaire rigoureux :

➔Entrée directe des élèves à 8h20 dans les classes pour faciliter le lavage des mains et éviter le brassage.
➔Port du masque pour les adultes entrant dans l'école et mise à disposition de gel hydroalcoolique.
➔Port du masque dès 6 ans depuis le 2 novembre. La municipalité a commandé 2 masques lavables par enfant.
➔Lavage des mains régulier pour les élèves comme pour les adultes.
➔Aération des classes toutes les 2h.
➔Nettoyage des poignées de portes et désinfection des sanitaires plusieurs fois par jour.
➔Récréations décalées afin d'éviter le brassage des élèves : maternelle et CP- CE et CM.

Créations artistiques...

- En 2020, l'école a été labellisée E3D, c'est-à-dire qu'elle s'engage pour le développement durable et la transition énergétique, en impliquant tous les personnels de la vie scolaire : enseignants, élèves, acteurs de la restauration scolaire et de l'entretien…Pour aller plus loin dans cette démarche, l'école souhaite développer en 2021 un projet de coin nature, ou jardin.
- En ce qui concerne les aménagements/travaux pour l'école, une table supplémentaire ainsi que 8 chaises de taille adaptée aux tout-petits ont été installées dans la salle de restauration. Un banc supplémentaire a également été installé pour permettre d'accueillir tous les élèves dans le coin regroupement de la classe de petite et moyenne section. Devant la recrudescence de vélos et trottinettes fréquentant l'école (bravo aux jeunes usagers pour ce mode de locomotion éco-responsable !), 2 porte-vélos ont été installés sous le préau de l'école pour les stocker convenablement.

Les perspectives pour 2021

- Construction du projet coin nature/jardin : l'école est à la recherche d'un petit coin de terre pour concrétiser le projet.
- Les classes de l'ancien bâtiment étant très exposées au soleil à la belle saison, et les stores actuels étant très vétustes, de nouveaux stores ont été commandés et devraient être installés sous peu.
- Etude en cours pour la rénovation intérieure des classes de l'ancien bâtiment : des devis sont en cours d'établissement en vue d'un engagement des travaux pendant les grandes vacances.

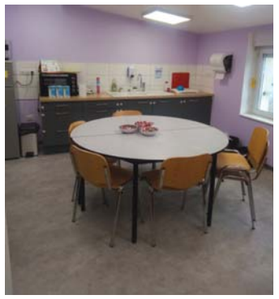

Quelques vues du nouveau périscolaire.

Zoom sur le budget

Voici les principaux chiffres du budget communal 2020, avec une comparaison par rapport aux années précécentes.

Budget Communal	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Recettes	**402 530 €**	**409 689 €**	**502 340 €**	**468 331 €**	**502 684 €**	**498 365 €**	**539 308 €**
Dépenses	**355 949 €**	**387 397 €**	**458 163 €**	**382 746 €**	**430 975 €**	**449 714 €**	**440 603 €**

RECETTES de fonctionnement	**2020**	**2019**	**2018**	**2017**	**2016**	**2015**	**2014**	
Dotations, subventions, impôts et taxes	340 403 €	347 440 €	356 243 €	344 230 €	350 929 €	344 317 €	365 626 €	
Dotation solidarité communautaire	15 396 €	11 824 €	8 854 €	5 307 €				
Loyers	27 270 €	30 412 €	34 446 €	48 150 €	63 684 €	64 044 €	52 935 €	En mai 2017, perte du loyer STOGAZ + logements périscolaires vacants En 2020, moins de locations de salle (Covid) et départ des derniers locataires
Vente de Bois	4 396 €	5 158 €	75 054 €	31 225 €	56 188 €	33 966 €	101 474 €	
Autres	15 064 €	14 856 €	27 743 €	39 419 €	31 884 €	56 037 €	19 273 €	En 2017 : Assurance chaudière cure, quille pré sous la ville et 1352€ de trop perçu assurance Toutes les années : remboursement cantine enfants 2020 : moins de restauration scolaire car Covid
TOTAL RECETTES	**402 530 €**	**409 689 €**	**502 340 €**	**468 331 €**	**502 684 €**	**498 365 €**	**539 308 €**	

DEPENSES de fonctionnement	**2 020 €**	**2 019 €**	**2018**	**2017**	**2016**	**2015**	**2014**	
Frais de personnel	113 657 €	121 552 €	119 425 €	120 334 €	118 236 €	115 375 €	108 823 €	En 2015, embauche de personnel pour l'aide aux devoirs 2019 : Remplacement secrétaire catégorie B par un agent de catégorie C
Voirie	2 840 €	5 347 €	4 255 €	2 704 €	7 957 €	6 290 €	8 103 €	
Taxes et impôts	2 323 €	2 685 €	3 267 €	3 111 €	2 439 €	2 510 €	2 503 €	
Emprunts (Intérêts)	18 788 €	19 841 €	22 451 €	23 850 €	27 916 €	7 886 €	7 704 €	En 2016, 2017 intérêts de l'aménagement de la RD + Prêt relais
Forêt et environnement	3 628 €	4 180 €	9 466 €	12 968 €	10 397 €	25 676 €	6 876 €	En 2015, frais de gardiennage sur vente exceptionnelle de bois d'œuvre de 2015
Location	4 165 €	5 194 €	6 864 €	4 543 €	16 104 €	5 683 €	7 761 €	En 2016, remboursement des photocopieurs (pris en charge par le nouveau prestataire en recettes)
Entretien, Fournitures	34 450 €	25 926 €	28 915 €	24 857 €	27 523 €	28 306 €	31 448 €	Baisse continue 2018 : grosse réparation sur engin déneigement (5479€) 2020 : Non parution bulletin annuel 2020, changement photocopieur, travaux de couverture au n°20 La Raydans, augmentation achat produits entretien (covid), petit équipement périscolaire, réfection toit mairie (tempête), achat registres sécurité, frais entretien MAM (chauffage, volets, etc.), frais de fonctionnement salle ASCE
Assurances	10 175 €	9 584 €	10 129 €	11 704 €	9 489 €	8 848 €	7 800 €	En 2017, 1352€ à déduire en trop perçu, que nous retrouvons dans les recettes (autres) 2020 : augmentation assurance multirisques
Energie, électricité	23 451 €	27 478 €	21 600 €	19 004 €	24 106 €	25 032 €	21 111 €	Impact significatif des éclairages de rue à LED en 2017 2020 : chauffage et électricité salle ASCE
Téléphone, Internet, Affranchissement	3 129 €	2 254 €	3 024 €	3 578 €	3 724 €	4 600 €	3 851 €	
Participations (SDIS,OM,SIVU,collège)	58 275 €	58 872 €	74 524 €	61 229 €	73 824 €	70 674 €	82 662 €	En 2017-2018, baisse de la cotisation au SIVU des Essarts, suite au non renouvellement d'un contrat (moyenne à faire sur les 2 années)
Cantine scolaire et périscolaire	38 971 €	49 254 €	36 282 €	39 045 €	32 109 €	30 378 €	33 158 €	La part périscolaire reste fixe à 22.000€, le reste concerne la cantine, remboursée par les parents dans les recettes. 2020 : Confinement covid : moins de cantine
Fêtes et Cérémonies	5 542 €	9 524 €	9 192 €	10 100 €	12 073 €	10 235 €	8 413 €	- Depuis 2015 : augmentation du nombre de participants au repas des aînés + nouveaux événements (fête du village, rencontres associatives, jeunes, ...) - En 2017 : économies réalisées sur les prestations, sans remettre en cause le nombre d'événements - En 2020 : pas de manifestations patriotiques, et remplacement repas des aînés par colis cause covid
Indemnités et cotisations Elus	25 195 €	25 250 €	22 505 €	22 605 €	24 224 €	26 067 €	26 913 €	En 2015, baisse de l'indemnité du maire + courant 2016, un poste d'adjoint n'a pas été remplacé
Subventions aux associations	2 676 €	7 050 €	5 240 €	7 805 €	5 355 €	6 655 €	4 890 €	Une année sur 2 participation au voyage scolaire + subvention ASCE supprimée du fait que la mairie récupère la gestion de la salle
Virement à Eau + Assainissement	- €	4 579 €	72 170 €	10 000 €	35 500 €	69 409 €	71 000 €	**2020 : Compétence reprise par PMA**
Autres						5 505 €	3 689 €	
FPIC	8 684 €	8 826 €	8 854 €	5 307 €				FPIC : remboursé par PMA
TOTAL DEPENSES	**355 949 €**	**387 397 €**	**458 163 €**	**382 746 €**	**430 975 €**	**449 130 €**	**436 705 €**	

L'avancement du projet éolien

Initié en 2015, le projet éolien s'est accéléré en 2020 avec des avancées majeures sur le plan administratif. Il commence à se concrétiser sur le terrain. Pour rappel, 6 machines au total sont prévues, dont 3 sur la commune d'Etouvans. Elles sont censées fournir l'équivalent de la consommation électrique domestique d'environ 13 500 personnes (33,75 GWh/an) et seront source de revenus complémentaires pour la commune.

Evolution administrative en 2020 :
Le 6 février dernier, un arrêté préfectoral d'autorisation est rendu, apportant donc une conclusion à quatre ans d'efforts autour de ce projet pour de nombreux acteurs publics, privés ou associatifs. Consécutivement à cet arrêté, deux recours dit « gracieux » ont été déposés. Un délai a ensuite couru jusqu'au 24 octobre pour d'éventuels recours contentieux, mais aucun n'a été déposé. En fin d'année 2020, le projet était purgé de tout recours et se trouvait donc formellement autorisé, laissant entrevoir un démarrage des travaux dès 2021.

Sur le terrain :
Suite à l'arrêté préfectoral du 6 février 2020, le projet est entré en phase de pré-construction. Aussi, la société Opale Energie Naturelle a souhaité engager quelques travaux préparatoires, en concertation avec la commune et l'Office National des Forêts (ONF) :

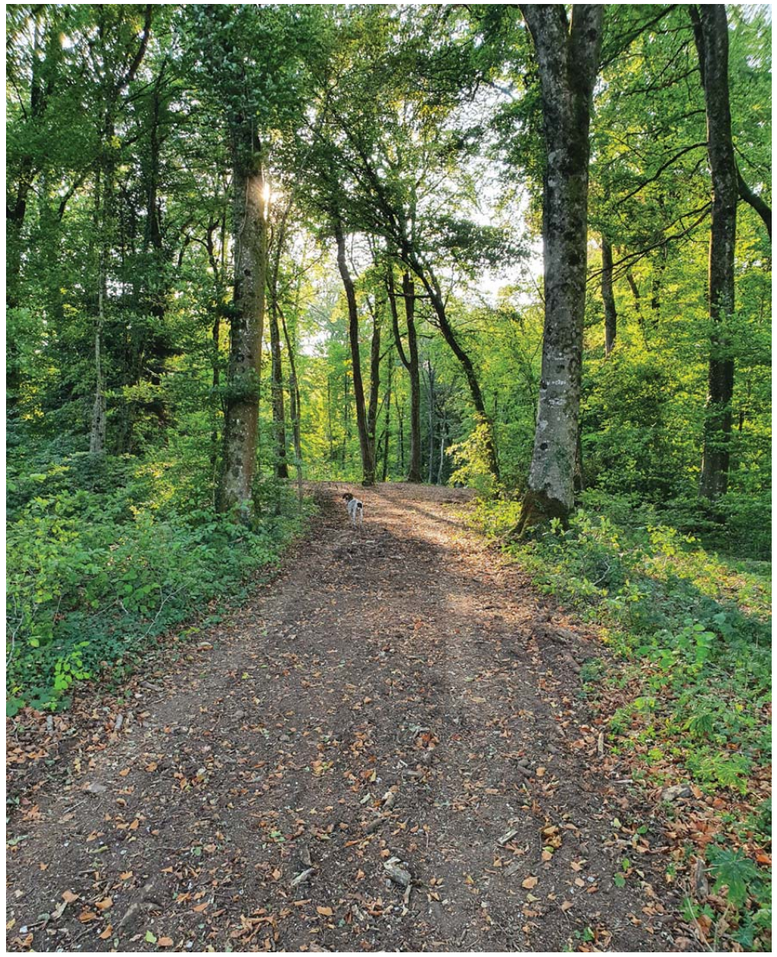

Chemin gyrobroyé, 13 septembre 2020.

Zone d'implantation de l'éolienne n° 5, 18 décembre 2020 (points forés légèrement grisés sur l'image).

Etude géotechnique :

Une étude géotechnique consiste à réaliser plusieurs forages au droit de l'implantation de chacune des éoliennes (1 forage au centre et 6 autour) afin d'identifier de façon localisée la nature du sous-sol à l'aplomb de la fondation.
Afin de permettre à la machine de forage d'accéder aux sites, des chemins d'accès ont été choisis fin juillet. Ces chemins, ainsi que les zones d'implantation des éoliennes, ont ensuite été gyrobroyés par l'ONF.
Les forages ont été réalisés entre fin septembre et mi-novembre.

Nouveau mât de mesure de vent :

Un nouveau mât a été installé mi-janvier 2021. La question n'est plus de savoir s'il y a du vent ou pas, mais d'affiner les mesures de vent pour déterminer les caractéristiques des futures machines. Ce dernier prend en compte les nouvelles données du projet qui a évolué depuis l'implantation du premier mât : il est plus au centre du projet et à une altitude plus proche de celle des nacelles des futures éoliennes.
Positionné sur une parcelle proposée par l'ONF, il mesurera 130 m de haut (contre 100 m pour l'existant). Il s'agit d'une parcelle (parcelle 14) peuplée d'épicéas malades (attaques de scolytes) qui avait déjà été vendue à un exploitant forestier. Ce dernier est parvenu à dégager la zone mi-décembre et le montage du nouveau mât a pu commencer dans la foulée.

La suite : 2021 et plus…
L'année 2021 sera principalement consacrée à des tâches de préparation indispensables pour un démarrage effectif des travaux prévu en fin d'année, pour une durée d'environ 18 mois.
Nous avons évoqué avec le Maître d'Ouvrage la possibilité d'organiser des visites à différentes étapes du chantier pour les habitant(e)s intéressé(e)s. Si les modalités restent à définir (périodicité, nombre maximal de personnes...), les personnes intéressées sont invitées à d'ores et déjà se faire connaître en mairie.

Mât de mesure en cours d'installation.

La forêt en danger : état inquiétant

Le changement climatique favorise le développement de maladies.

Maladie du frêne

De nombreux frênes dans notre forêt périssent d'un champignon appelé la **Chalarose**. Les premiers dépérissements d'individus ont été rapportés en Pologne dans les années 1990. Très rapidement, cette maladie s'est répandue dans toute l'Europe.
Depuis 2011, les régions autour de la Savoie sont touchées ; le phénomène s'étend jusque dans le nord des Alpes qui semble être la limite sud de la répartition de la maladie.

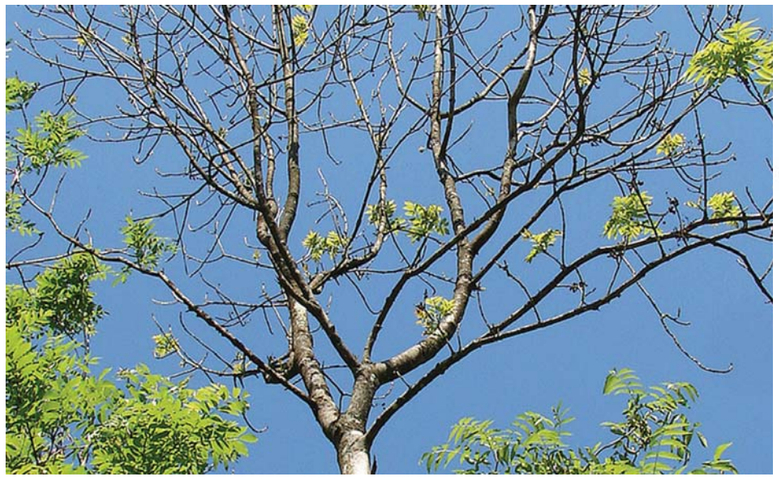

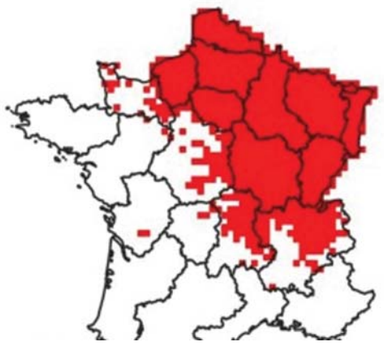

Maladie de l'épicéa

Comme beaucoup d'entre nous qui nous promenons dans notre forêt, nous constatons qu'une large partie de nos parcelles de « sapins » sont sèches et des coupes ont dû être effectuées.
La cause de l'état de nos sapins est la colonisation par un insecte appelé le **scolyte.** Ces insectes effectuent une partie de leur cycle de développement sous l'écorce, entraînant une mort rapide de l'arbre touché.
Des arrêtés ont donc été établis pour stopper cette épidémie en faisant des coupes rases.

Sécheresse du hêtre

Le changement climatique qui entraîne le réchauffement de notre région est la principale cause de la maladie du hêtre, un arbre qui aime le froid. Pour cette raison, nous allons avec le support de l'Office National des Forêts (ONF) adapter le repeuplement de notre forêt par la replantation de chênes résistant à la chaleur afin de conserver notre patrimoine.

Conservation du patrimoine

Notre forêt est un patrimoine qu'il faut conserver et surtout préserver. Un investissement est donc nécessaire car elle est par ailleurs source de revenus pour notre commune.

Pour information, cette année notre forêt a rapporté **64 094** € à la commune, une très bonne raison pour l'entretenir et la préserver.

Attention, la forêt peut être dangereuse !

Vous êtes nombreux à apprécier les balades en forêt, mais depuis quelques années déjà, en raison des sècheresses successives et des intempéries, nos bois sont devenus dangereux avec un risque de chutes d'arbres et de branches. **Nous demandons à chacun de rester vigilants lors de vos promenades**. Nous avons lancé une campagne d'affichage à l'entrée de chaque chemin donnant accès à la forêt en vue de sensibiliser les promeneurs.

AVIS AUX HABITANTS

POUR VOTRE SECURITE EN FORET

CERTAINS ARBRES DE LA FORET COMMUNALE SOUFFRENT PARTICULIEREMENT DES EFFETS DE LA SECHERESSE.
CE PHENOMENE EST SUIVI DE PRES PAR LA COMMUNE ET L'ONF.
CES ARBRES EN SOUFFRANCE PRESENTENT DES SIGNES DE FAIBLESSE (DESCENTES DE CIMES, BRANCHES MORTES, ETC.) D'AUTANT PLUS EN CAS DE FORT VENT.

NOUS VOUS RECOMMANDONS DONC D'ETRE VIGILANT LORS VOS ACTIVITES EN FORET :
- PRIVILEGIEZ DES LIEUX DEGAGES OU DES ZONES DE JEUNES ARBRES POUR FAIRE VOS PAUSES EN FORET ;
- EVITEZ OU REPORTEZ VOS ACTIVITES EN FORET EN PERIODE D'ORAGES OU DE VENT MÊME MODERE ;
- EVITEZ DE VOUS AVENTURER HORS DES SENTIERS BALISES ;
- PENSEZ A INFORMER VOS PROCHES DE VOTRE CIRCUIT ET DE VOS PLAGES HORAIRES DE SORTIES ;
- GARDEZ UN TELEPHONE PORTABLE SUR VOUS ;

LA COMMUNE ET L'ONF VOUS RAPPELLENT QUE LA FORET EST ET RESTE UN MILIEU HOSTILE.
MERCI DE PRENDRE TOUTES VOS PRECAUTIONS AFIN QUE VOS ACTIVITES EN FORET RESTENT AGREABLES.

Office National des Forêts

Sécurisation de la ressource en eau : connexion au réseau d'eau de PMA

Cinq communes de l'agglomération de Montbéliard vont être raccordées à la station de pompage de Mathay afin de ne plus être en pénurie d'eau, notamment lors des épisodes de sécheresse ou de fortes températures. Etouvans est concerné par ces travaux. Pays de Montbéliard Agglomération, en partenariat avec la Société des Eaux du Pays de Montbéliard (SEPM), va connecter le réseau d'eau potable de Dampierre-sur-le-Doubs, alimenté par l'usine d'eau potable de Mathay, au réseau d'eau potable d'Etouvans, alimenté par l'usine d'eau potable d'Etouvans.

Une conduite d'eau de près de trois kilomètres va donc être installée entre Dampierre-sur-le-Doubs et La Raydans :

- Dans une première phase, cette conduite sera posée sous le chemin de halage du canal du Rhône au Rhin sur une portion et rejoindra le site de La Raydans au travers du champ de captage (2300 mètres linéaire) ;

- Dans une seconde phase, elle sera connectée au réseau existant situé rue de l'Eglise à Dampierre-sur-le-Doubs via un renforcement de la conduite eau potable située Rue du Canal (500 mètres linéaire).

Ces travaux ont débuté le 11 janvier dernier.

Installation d'un radar de chantier rue de l'Église

Les travaux de l'estacade de l'Euro vélo route n°6 se poursuivent. Ils dureront jusqu'au mois d'avril 2021 avec son cortège de désagréments : la déviation mise en place pour la circonstance fait transiter par notre village un flux quotidien et discontinu de véhicules et de camions, pas toujours respectueux du Code de la Route et des limitations de vitesse. C'est pour cette raison qu'un radar de chantier est mis en place Rue de l'Eglise jusqu'à la fin des travaux.

Par ailleurs, la rue des Carrières a été placée en sens unique car elle était devenue un raccourci pour rejoindre Colombier-Fontaine, avec les risques de sécurité associés et une forte dégradation des accotements. Le Point R reste accessible dans les deux sens.

Le mercredi, c'est soirée pizzas !

Depuis trois ans, chaque mercredi soir, c'est soirée pizzas à Etouvans !

Originaires de Montécheroux, Elodie et Murat nous donnent rendez-vous sur la Place de l'Eglise pour un moment gourmand et il y en a vraiment pour tous les goûts. Outre une carte bien étoffée, chaque mois, le chef vous propose une pizza de saison, selon son inspiration.

Lors du premier confinement, ils ont eu l'opportunité de pouvoir continuer à travailler ce qui a permis à beaucoup d'entre nous de découvrir ou de redécouvrir ce service de restauration.

Le Four à bois
Tél. : 06 37 12 76 77

Un garage automobile rue de la Libération

Arnaud Geneletti, mécanicien depuis 21 ans, a ouvert un garage automobile situé rue de la Libération.

Habitant d'Etouvans, c'est dans une annexe de sa maison qu'il dépanne vos véhicules : pour l'entretien courant de votre véhicule hors carrosserie (vidange, freinage, pneumatiques, distribution, etc.), Arnaud se tient à votre service du lundi au samedi, de 9h à 19h.

Garage AG
27 rue de la Libération
Tél. : 07 82 40 69 71
Sur rendez-vous

Du pain livré chez vous !

Après un premier sursis, la machine à pain du village a été retirée par son propriétaire, faute d'être rentable.

Malgré tout, une tournée de livraison de pain est organisée par la boulangerie Vauthier de Colombier-Fontaine depuis plusieurs années. Vous avez la possibilité de solliciter votre inscription à cette tournée sur simple appel téléphonique à la boulangerie. Tous les produits du magasin sont disponibles à la livraison (pain, viennoiseries, pâtisseries, etc).

Aurélie se fera un plaisir de livrer votre commande entre 6h30 et 8h30, les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis.

Le paiement se fait soit au moment de la livraison, soit par semaine, soit par quinzaine. Il est demandé aux personnes absentes au moment de la livraison d'installer un sac à pain.

Boulangerie Damien Vauthier à Colombier-Fontaine
Tél. : 03 81 93 66 59
Boulangerie ouverte
- du lundi au samedi, de 4h30 à 13h et de 15h à 19h
- le dimanche, de 4h30 à 13h

Fermeture hebdomadaire le jeudi
Pas de livraison le jeudi, ni le dimanche

Entretien des espaces verts

Tondre, débroussailler, entretenir arbres et haies : des tâches fastidieuses que vous devez pourtant accomplir pour permettre de bien « vivre-ensemble ».

Un jardin ou des espaces verts non-entretenus peuvent causer du tort au voisinage : ronces, mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Vous devez donc veiller à entretenir un minimum votre propriété.

Vous pouvez faire pousser des arbres, des arbustes et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter (articles 669 à 673 du Code civil).

Sur l'espace public :

- L'élagage est dicté dans le souci de la sécurité des personnes qui empruntent le domaine public.
Toute plantation débordant sur le domaine public doit faire l'objet d'un élagage régulier de la part du particulier.
Sa responsabilité peut en effet être engagée si un accident survient en raison du non-respect des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

- Par ailleurs, en bordure des routes départementales, il n'est pas permis de laisser croître des arbres ou des haies vives à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier (articles 38 et 40 du Code de la Voirie routière).

Dans l'espace privé :

Les haies doivent toujours être élaguées et entretenues par le **propriétaire ou locataire du terrain** sur lequel elle est placée.

Si vous envisagez d'installer des plantations comme des arbres, arbustes et arbrisseaux, elles peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimum qui varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.

- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Attention :
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Enfin, il est illégal de laisser son terrain non bâti en friche selon l'article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Tout terrain situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations doit être entretenu.

Le Maire peut légalement notifier au propriétaire ou à ses ayant droits par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Depuis le 1er janvier 2014, **vous n'avez plus le droit de brûler les déchets** résultant de l'entretien de votre jardin : les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de la taille des haies et des arbustes, du débroussaillage, les herbes tondues, les mauvaises herbes doivent être déposés en déchetteries. D'autres **solutions alternatives** existent : vous avez la possibilité de les broyer puis de les composter.

Déneigement

En cas d'épisodes neigeux, nous vous rappelons qu'il vous appartient de déneiger le trottoir devant votre habitation afin de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

Nuisances sonores

L'utilisation de matériel pouvant provoquer des **nuisances sonores** est réglementée.
Pour se conformer à la réglementation préfectorale, l'arrêté municipal du 9 juin 2016 définit de nouvelles tranches horaires pendant lesquelles est tolérée l'utilisation d'outils ou d'appareils bruyants.

Pour les particuliers :
- du lundi au vendredi de **8h30 à 12h** et de **14h à 19h30,**
- les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**.

Leur utilisation est strictement interdite les dimanches et jours fériés.
Pour les entreprises :
- du lundi au vendredi de **7h à 12h30** et de **13h30 à 20h.**

L'arrêté préfectoral n'évoque pas seulement l'usage des engins à moteur. Il prend en considération toutes les nuisances sonores qui viennent troubler la quiétude à laquelle chacun aspire.

Respectons notre environnement

Nous constatons régulièrement que les poubelles situées aux abords des forêts ne sont pas utilisées. De nombreux détritus sont déposés à même le sol, à côté des containers. Si ces dépôts sauvages sont passibles d'une amende, il est important de rappeler à chacun combien nous devons prendre soin de nos espaces naturels et les préserver des dégradations.

Respectons la nature !

Calendrier 2021 de la collecte des ordures ménagères

Voir le calendrier complet en page 16 de ce bulletin.

Si la situation sanitaire le permet, nous envisageons la mise en place d'une journée nettoyage au printemps.

De l'énergie verte dans votre assiette !

Lancée en juillet 2019 dans les 11 communes de l'ancienne CC3C, la collecte des biodéchets permet aux déchets alimentaires d'être valorisés par méthanisation. Ils sont alors transformés en électricité, en chaleur ou en engrais naturel. Une étude de PMA datant de 2018 montre que 33% de notre poubelle ménagère est ainsi composée de déchets organiques pouvant être revalorisés sous forme de compost ou de biodéchets.
Ce dispositif est complémentaire au compostage individuel. Ce qui n'y trouve pas sa place peut être déposé dans des containers spécifiques, disposés à côté des bennes de tri sélectif : épluchures, restes de viande (y compris les os ou carcasses), de poissons, de crustacés, peau de bananes, d'agrumes, etc. Ces déchets peuvent être déposés uniquement dans des sacs biodégradables qu'il est recommandé de jeter au minimum une fois par semaine.

Calendrier des collectes

Etouvans (dont secteur de la Raydans)

CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS 2021

JANVIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

ORDURES MÉNAGÈRES

1 FOIS TOUTES LES 2 SEMAINES
LE LUNDI

Je suis respectueux des agents de collecte !
- Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
- Attention les sacs au sol ne sont pas ramassés !
- **Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.**

ORDURES MÉNAGÈRES

03 81 31 84 99

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Etouvans (dont secteur de la Raydans)

LES DÉCHETS À TRIER

ATTENTION
Carte d'accès OBLIGATOIRE lors de tout passage
Renseignez-vous au 03 81 31 84 99

DÉCHÈTERIES FIXES

MONTBÉLIARD La Chiffogne - Bd du 21e Bat. de Chasseurs à Pied
SELONCOURT Route de Bondeval
VIEUX-CHARMONT Route de Brognard (A36, sortie 10 Brognard)
VOUJEAUCOURT Rue de la Charmotte (près de la CTPM)

HORAIRES
Périodes hiver (du 1er janvier au 27 mars et du 1er novembre au 31 décembre)
- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 29 mars au 30 octobre)
- lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS Route de Dambelin

HORAIRES
Périodes hiver (du 1er janvier au 27 mars et du 1er novembre au 31 décembre)
- lundi : 13 h 30 à 17 h 15
- mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 29 mars au 30 octobre)
- lundi : 14 h à 17 h 45
- mercredi, jeudi, vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

COLOMBIER-FONTAINE Rue de Saint-Maurice

HORAIRES
Périodes hiver (du 1er janvier au 27 mars et du 1er novembre au 31 décembre)
- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 29 mars au 30 octobre)
- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Déchets acceptés : ampoules, batteries, bois, cartons, cartouches d'encre, déchets d'ameublement, déchets verts (branchages, tontes de gazon et feuilles), déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants, extincteurs vides, huiles de vidange, huiles de friture, lampes, métaux, néons, papiers, piles, plâtres, pneus (de véhicules légers), polystyrène, produits toxiques, radiographies, vêtements (sauf dans la déchèterie de Pont-de-Roide-Vermondans).

DÉCHETS COMPOSTABLES

J'AI LE RÉFLEXE
COMPOSTAGE !

Pour réduire le poids de ma poubelle, je composte mes déchets. C'est possible également en habitat collectif. Pour toutes questions : ambassadeurs.tri@agglo-montbeliard.fr

Des composteurs sont vendus à la compostière de Vieux-Charmont et sur le site de la Charmotte à Voujeaucourt.
Merci d'appeler au 03 81 31 84 99 avant votre venue.

Un sac de 20 litres de compost certifié est offert avec chaque composteur. Possibilité d'acheter en option un bio seau à 5 € (celui-ci ne pouvant pas être vendu seul).

EN PLASTIQUE environ 400 litres — **EN BOIS** environ 400 litres

Photos non contractuelles

DÉCHETS RECYCLABLES

Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
À DÉPOSER EN VRAC (PAS EN SAC) ET SANS LES IMBRIQUER.
- Carte des points recyclage sur **agglo-montbeliard.fr**

Réalisation : Pays de Montbéliard Agglomération - novembre 2020 - Document gratuit, ne peut être vendu.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par e-mail à : collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr ou sur place auprès de l'accueil de la Direction Collecte et Traitement des déchets de Pays de Montbéliard Agglomération - La Charmotte 25 420 VOUJEAUCOURT.

SUIVEZ-NOUS
agglo-montbeliard.fr

03 81 31 84 99

CITEO

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Véolia reprend la gestion de l'eau et de l'assainissement du village

Depuis le 1er mars, le groupe Véolia est le nouveau gestionnaire de l'eau et de l'assainissement dans le Pays de Montbéliard. Une nouvelle entité a été créée pour l'occasion : Eau Pays de Montbéliard. 24 communes de l'agglomération font désormais l'objet d'une attention particulière. Notre commune en fait partie puisqu'il s'agit de celles qui étaient en régie publique auparavant. Un numéro d'appel unique a été mis en place : **le 03 81 90 25 25** et un accueil consommateurs est également ouvert au public **à Pont-de-Roide Vermondans - 6, allée Jean Moulin**. Cet accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 14h à 16h30.

Tad'Y, votre service de transport à la demande

Evolity, la société de transport du Pays de Montbéliard propose un service à la demande afin d'apporter une offre de transport dans les communes excentrées de l'agglomération : le tad'Y.

Des points d'arrêt et des horaires prédéfinis vous sont proposés à destination des grandes villes de l'agglomération et des pôles d'échanges du réseau de lignes régulières : l'Acropole à Montbéliard, la Place du Marché à Audincourt ou Les Bouleaux à Pont-de-Roide.

Un simple appel suffit et Tad'Y met à votre disposition ce service de transport personnalisé, tout confort à bord de petits véhicules du lundi au samedi hors jours fériés.

En fonction des services proposés, choisissez votre heure de départ au point d'arrêt qui vous convient. Les réservations s'effectuent au plus tard deux heures avant votre départ (sous réserve de disponibilités). Il est possible de faire une réservation sur plusieurs jours. Le jour J, un véhicule sera présent à l'arrêt et à l'heure indiqués.

Les conseillers clientèle sont à votre écoute du lundi au samedi de 7h à 19h
au 03 81 36 70 00 (appel non surtaxé).

De Montenois vers **Montbéliard Acropole**

	Du lundi au samedi					
Montenois	07:55	09:35	10:30	12:15	15:00	18:25
Colombier Fontaine (Centre)	08:05	09:45	10:40	12:25	15:10	18:35
Étouvans	08:11	09:51	10:46	12:31	15:16	18:39
Dampierre-sur-le-Doubs	08:15	09:55	10:50	12:35	15:20	18:43
Berche	08:18	09:58	10:54	12:38	15:23	18:46
Voujeaucourt (La Lange)	08:22	10:02	10:57	12:42	15:27	18:50
Montbéliard (Acropole Quai 1)	08:32	10:12	11:07	12:52	15:37	19:00
Correspondance Ligne E (Dir. Nommay)	08:40	10:15	11:12	11:45	15:43	19:23

De Montbéliard Acropole vers **Montenois**

Ligne E (La Lange)	10:19	11:18	12:50	14:27	15:20	16:52
Correspondance avec le service tad'Y Voujeaucourt (La Lange)						

	Du lundi au samedi					
Montbéliard (Acropole Quai 1)	10:15	11:33	13:00	14:20	15:40	16:50
Voujeaucourt (La Lange)	10:25	11:40	13:10	14:30	15:50	17:00
Berche	10:29	11:47	13:14	14:34	15:54	17:04
Dampierre-sur-le-Doubs	10:32	11:50	13:17	14:37	15:57	17:07
Étouvans	10:36	11:54	13:21	14:41	16:01	17:11
Colombier Fontaine (Centre)	10:42	12:00	13:27	14:45	16:05	17:15
Montenois	10:52	12:10	13:37	14:55	16:15	17:25

Accès aux déchetteries de Colombier et Voujeaucourt

Si l'accès à la déchetterie de Colombier-Fontaine reste encore possible sans carte d'accès, vous devez néanmoins en présenter une pour avoir accès à celle de Voujeaucourt.
Le service **Collectes et Traitement des Déchets** de Pays de Montbéliard Agglomération, basé sur le site de la Charmotte à Voujeaucourt, est en charge de la réalisation des cartes. Attention toutefois : les demandes de création ou de remplacement de carte de déchetterie se font uniquement par mail à l'adresse : **collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr**
Il est donc rappelé aux usagers qu'il est inutile de se déplacer car seules les demandes formulées par mail sont traitées.
Créer ou remplacer une carte en 3 étapes :
1- Envoyez par mail vos nom, prénom, adresse et n° de téléphone.
2- Complétez la charte d'engagement disponible sur le site à l'adresse suivante : **http://www.agglo-montbeliard.fr/#!/dechets/les-collectes.html** ou en Mairie sur simple demande.
3- Joignez à votre demande la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
Pour tout renseignement complémentaire, vous êtes invité (e) à contacter la Direction Collectes et Traitement des Déchets au 03 81 31 84 99 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Les comptes-rendus du Conseil en ligne

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont en ligne sur le site de la commune. Conscients que tous les foyers n'ont pas accès à Internet, les comptes-rendus sont actuellement distribués dans chacune des boîtes aux lettres du village.
Toutefois, pour des questions économiques et écologiques, si vous êtes digitalisé, vous pouvez désormais vous tenir informé en accédant à cette information de manière dématérialisée.
Pour continuer à recevoir ces comptes-rendus en version papier, il suffit de vous faire connaître en Mairie.

Scrutins 2021

Les élections régionales et départementales sont organisées tous les six ans, traditionnellement au mois de mars.
Toutefois, l'état d'urgence sanitaire étant prorogé jusqu'au 16 février 2021, cette situation a des conséquences directes sur la campagne électorale et sur la sincérité de ces scrutins. Ces deux élections sont donc reportées au mois de juin et le second tour aura lieu au plus tard le 20 juin 2021.
Pour rappel, les inscriptions sur les listes électorales sont désormais possibles tout au long de l'année. Néanmoins, si vous n'êtes pas encore inscrit, votre inscription devra être actée avant le 6ème vendredi précédant le scrutin.

Le recensement est reporté en 2022

Initialement prévu du 21 janvier au 20 février 2021, le recensement de la population n'aura pas lieu en raison de la situation sanitaire. Il est reporté en 2022. Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. D'autant plus que de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Le recensement, c'est un acte civique utile à tous : il est donc essentiel que chacun participe.

Cérémonies patriotiques

2020 fut une année bien singulière pour les commémorations nationales. Les élus de notre village ont souhaité honorer le devoir de mémoire et maintenir en comité restreint les cérémonies patriotiques. Le 8 mai, le 12 juillet et le 11 novembre dernier, c'est accompagné de Claude Pessonneaux, 2ème adjoint, que Nicolas Pacquot s'est recueilli au Monument aux Morts.

La liste des associations locales

NOM ASSOCIATION	CONTACT	*PLANNING ACTIVITE/MESSAGE*
ASCE		*Renseignements : http://www.asc-etouvans.fr/*
Médialire bibliothèque	Monique GONIN - 03 81 93 66 82	*Accueil du public les lundis de 16h30 à 18h*
Comité de Jumelage Gratot (Manche)	Jacqueline COUTURIER - 03 81 97 62 41	*L'association recherche des volontaires pour l'accueil et l'hébergement des habitants de Gratot lors de leur venue habituellement prévue à la Pentecôte.*
Comité des fêtes	Alain DUPONT - 03 81 93 64 87	
Anciens combattants	Claude GRILLOT - 03 81 93 63 10	
Badminton & tennis de table (section ASCE)	Quentin COUAILLET - 06 28 23 40 12	*Badminton le mercredi de 20h à 22h* *Tennis de table le mercredi de 18h à 20h*
Les Intrépides (parents d'élèves de l'école d'Etouvans)	Mélina CORDIER - 06 84 16 41 28	
Société de chasse	Claude BOURDENET - 03 81 93 67 50	
Club de l'amitié (section ASCE)	Jacqueline GRILLOT - 03 81 93 63 10	*Organisation de journées de convivialité tous les premiers mardi du mois : repas de midi servi par un traiteur suivi d'une après-midi jeux de cartes ou autres jeux de société*
Pétanque (section ASCE)	Patrick GIRARD - 06 75 52 55 52	*22 adhérents se réunissent pour s'entraîner dans une bonne ambiance au stade les mardis et vendredis à partir de 20h*
Clique (section ASCE)	M. GOGNIAT - jean.gogniat@free.fr	*Répétitions les vendredis de 17h30 à 18h30*
Le théâtre de verdure	Sylvie LARTOT - 06 41 97 04 10	
Les Miss'Cabrioles	Mélanie PACQUOT - 06 58 77 77 39 - lesmisscabrioles.etouvans@gmail.com	*Les Miss'Cabrioles vous proposent différents shows pour animer vos soirées : French cancan, Charleston, swing, Rockabilly, disco,…vous feront voyager dans le temps !*
DF BMX	Christophe DESSENNE - 06 63 28 18 45	
AAPPMA (Association pour la protection du milieu aquatique)	Renseignements sur le site https://www.aappma-colombier-fontaine.fr	

État civil 2020

NAISSANCES

2 mai : Capucine PASTEUR
15 mai : Sacha DAUCOURT
18 septembre : Ninon POURCELOT
13 décembre : Clémence TOURNIER GIRARD
22 décembre : Léo FISCHER

MARIAGE

12 août :
Stéphanie BONGARDEN et Philippe MARTIN

DÉCÈS

2 janvier : Paulette MARCHAND-MILLET née BALLAY
3 février : Marcelle SAUGE
27 février : Juliette PARPANDET née RICHARD
9 mars : René LACLEF
17 mars : André CHRETIEN
5 mai : Madeleine ORSAT née VUILLEMIN
18 juin : Edmond BOUTON
30 juillet : Claude PELIER
1er août : Fernand LOUISON
15 août : Christiane BRUN née CLEMENT
26 novembre : Louis TAILLARD
18 décembre : Pierre KACZALA

Nos doyens

Mme **Odette Bouton** (93 ans) et M. **Bruno Monesi** (96 ans) sont les deux nouveaux doyens de notre village.
Nous leur souhaitons encore de longues années de bonheur !

Centres de vaccination Covid-19

Le centre de vaccination le plus proche d'Etouvans est situé à Voujeaucourt, espace La Cray. La vaccination est pour l'instant réservée aux personnes de plus de 75 ans, sous réserve de remplir les conditions médicales, et aux personnes souffrant de certaines pathologies définies par les services de santé. Elle est effectuée uniquement sur rendez-vous.

Comment prendre rendez-vous ?
- En appelant le numéro départemental, 03 63 42 10 13, géré par les pompiers du Doubs, dont le standard est ouvert en continu du lundi au vendredi de 9h à 17h.
Pas de prise de rendez-vous sur place ni de vaccination sans rendez-vous.
- En vous connectant à l'application Doctolib, opérationnelle dès à présent.
Attention, il faut absolument prendre les deux rendez-vous lors de la connexion à la plateforme : celui pour la première injection et celui pour le rappel.

Coordonnées des centres de vaccination
Voujeaucourt : Espace de La Cray, rue au Fol, ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Tél. :03 63 42 10 13.
Montbéliard : Espace Victor Hugo, 1 rue Boileau, ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h30, le samedi de 9h à 12h30. Tél. : 03 81 99 20 21.
Audincourt : Site Lucine, 8 rue de la Mairie, ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h30.

Ouverture du secrétariat de mairie

Lundi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
Mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
Mercredi de 10h à 12h les **semaines impaires**
Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
Samedi de 10h à 12h les **semaines paires**
03 81 93 60 16

mairie.etouvans@gmail.com

Départ de la secrétaire de mairie

Corinne Wiedling quittera ses fonctions de secrétaire de mairie le 10 février prochain pour travailler au service comptabilité de la Ville de Valentigney.
Nous lui témoignons toute notre reconnaissance et lui souhaitons un bon départ vers ses nouvelles fonctions.
Elle est remplacée par Vanessa Decourtis.

Où faire ses papiers d'identité ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 012345678987
Nom : DURAND
Prénom(s) : ANTOINE, PAUL, HENRI
Né(e) le : 01.01.1960
Sexe : M
à : PARIS (75)
Taille : 1.80m
Signature du titulaire :
IDFRADURAND<<

VACCINATION COVID 19

TOUS VACCINÉS POUR S'EN SORTIR

La vaccination n'est pas obligatoire et résulte du libre choix de chacun.

Il est cependant normal de se poser des questions.

6 bonnes raisons de se faire vacciner

- **Le vaccin protège contre la COVID-19, une maladie qui peut tuer**
- **Il assure une protection de 95% contre la maladie, y compris ses formes graves**
- **Les vaccins à ARN ont fait l'objet de recherche depuis plus de 20 ans**
- **Les données montrent que le vaccin a été bien toléré aussi bien en phase d'essai que maintenant dans toutes les populations**
- **Il a été autorisé par l'Agence Européenne du Médicament, et par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament, comme dans d'autres régions du Monde**
- **Le bénéfice risque est incontestable**

La protection contre la COVID-19 débute 12 jours après la 1ère injection.
Une seconde injection, 3 semaines après la 1ère, est indispensable.
Le vaccin protège ensuite au moins pendant plusieurs mois.